

## Oraison Funèbre de Frontenac

(Suite)

2ÈME PARTIE. Ne faisons point honneur au comte de Frontenac d'une noblesse respectable par son antiquité, utile par ses services, élevée par ses dignités, distinguée par d'éclatants caractères, attachée par alliance à tout ce que l'épée, la robe et le ministère ont de plus considérable, ne comptons point pour ses ancêtres ou pour ses alliés des chevaliers des ordres du roi, des maréchaux de France, des gouverneurs de province, des conseillers ou des ministres d'état, des présidents à mortier, si nous n'ajoutons que tant d'exemples domestiques excitèrent dans ce cœur généreux une émulation de vertu qui le porte à imiter la fidélité des uns, la valeur des autres, la sagesse et la prudence de ceux-ci, la justice et l'intégrité de ceux-là, et comme un flambeau prêt à s'éteindre ramasse tout ce qu'il a de feux pour briller avec plus d'éclat, toutes ces vertus partagées et répandues dans sa famille, s'étaient réunies (45) dans sa personne pour terminer glorieusement une longue suite de grands hommes qui ne se perpétuera plus que dans l'histoire (1).

L'économie de mon discours me borne aux vertus (46) militaires que ce digne fils de tels pères a recueillies comme la plus belle portion de son héritage. Le père combattant pour la religion et pour l'état et mourant (2) à la vue de son roi autant couvert de gloire que de son sang et de ses ennemis fut un présage d'où l'on put tirer l'horoscope du fils qui naissait alors. Louis le Juste qui avait estimé le père honora le fils de son nom au baptême et de ses soins pendant son enfance. A l'âge de 18 ans il fallut l'abandonner à l'ardeur de son courage qui lui

(1) Il était le dernier de sa famille.

(2) Tué au siège de St-Antonin en 1622.